



Abomey-Calavi, le 25/07/2022

N° 379 -2022/UAC/SP-CS/SA

**Le Recteur,
Président du Conseil Scientifique**

A

**Tous les Chefs d'Unité de Formation
et de Recherche (UFR)**

Université d'Abomey-Calavi

Objet : Préinscription pour l'ouverture des postes aux différents programmes du CAMES, sessions de 2023

Dans le souci d'exprimer à bonne date les besoins en enseignants pour l'ouverture des postes à l'UAC en 2023 et en prélude aux travaux préparatoires des programmes du CAMES 2023 (45^e session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) et 21^e Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion (SJPEG)), je voudrais vous exhorter à encourager tous les enseignants-chercheurs remplissant les conditions exigées par le CAMES à démarrer la constitution de leurs dossiers de candidature.

Afin d'être pris en compte dans le cadre de la demande d'ouverture de postes à adresser au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) en 2023 d'une part, et bénéficié de l'accompagnement du Conseil scientifique d'autre part, les potentiels candidats, tous programmes confondus, doivent obligatoirement faire une préinscription en ligne sur la plateforme du Conseil scientifique dont le lien est : <http://portail.uac.bj/ru/preinscription/comes>.

La collecte des informations relatives à la préinscription permettra d'exprimer aux autorités compétentes les besoins en enseignants et d'organiser de façon rationnelle les différents programmes du CAMES 2023 (CCI et concours d'agrégation SJPEG).

À cet effet, vous voudrez bien appeler l'attention des potentiels candidats sur la nécessité d'une part, de faire la préinscription en ligne et d'autre part, de veiller à la complétude de leurs dossiers de candidature. Un chronogramme détaillé des activités sera établi en temps opportun pour chacun des programmes du CAMES, sessions de 2023.

À toutes fins utiles, la préinscription en ligne des potentiels candidats se déroulera du **lundi 1^{er} août** au **vendredi 30 septembre 2022** à minuit sur la plateforme du Conseil scientifique. Passé ce délai, aucune réouverture de la plateforme ne serait envisagée.

Pour préserver la démarche qualité dans le traitement des dossiers, aucun dossier de candidature ne sera accepté si le titulaire ne dispose pas de sa fiche de préinscription sur la plateforme du Conseil scientifique ; le défaut de cette fiche ferme toute possibilité d'enrôlement dans les différents programmes du CAMES 2023.

J'attacherai du prix aux dispositions ci-dessus mentionnées.


 **Professeur Félicien AVLESSI**